Accusé de réception en préfecture
033-213301674-20210928-210928-28-DE
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet
Habitat – Programme d'Intérêt Général - Attribution et versement de subventions individuelles

Séance du 28 septembre 2021

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE :

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21septembre 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :
M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN – M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT– M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – M. DROILLARD – Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – M. BAGILET – Mme PROUHET – M. BUNEL – Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI – Mme ADENIS – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD – M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme SABI à M. CAVALIERE – Mme BONNAL à Mme LACUEY
M. SAILHAN à Mme CHEVAUCHERIE – M. JUIF à M. BOURIGAULT

Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 18 décembre 2019 le Conseil Municipal de FLOIRAC a décidé de sa participation à la 3ème édition du Programme d'Intérêt Général (PIG) intitulé « Le Réseau de la Réhabilitation de Bordeaux Métropole » prévu sur la période 2019-2024. Par délibération du 8 décembre 2020 le conseil a décidé d'augmenter sa participation au dispositif et modifié son règlement d'intervention pour le rendre modulable selon la situation des bénéficiaires et le type de travaux.

Pour mémoire, les principaux objectifs de ce nouveau dispositif sont la lutte contre la précarité énergétique, l'incitation aux travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements, le traitement du mal-logement, le développement d'une offre de logements

Accusé de réception en préfecture
033-213301674-20210928-210928-28-DE
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

locatifs à loyers maitrisés et la mobilisation du parc vacant pour accroître l'offre en logements.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder cette aide de la Ville aux propriétaires dont les dossiers ont reçu un avis favorable du comité partenarial du PIG, et ont été agréés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH).
Il convient de préciser que :

- le paiement est effectué à l'achèvement des travaux et après la visite de conformité par InCité, prestataire de Bordeaux-Métropole ;
- le propriétaire occupant s'engage à occuper son logement durant six ans.

Vu la délibération de Bordeaux Métropole en date du 12 juillet 2019 relative au lancement du Programme d'Intérêt Général « Le Réseau de la Réhabilitation de Bordeaux Métropole » ;
Vu la délibération du Conseil Municipal de Floirac du 18 décembre 2019 relative au lancement du Programme d'Intérêt Général « Le Réseau de la Réhabilitation de Bordeaux Métropole » 2019-2024 ;
Vu la convention Ville – Bordeaux Métropole du 25 février 2020 ayant entériné ces dispositions ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2020 modifiant le règlement d'intervention de la commune de Floirac au financement du PIG 2019-2024 ;
Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Renouvellement Urbain et Services Techniques en date du 16 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder aux propriétaires occupant figurant dans le tableau ci-dessous la participation indiquée pour chacun, calculée selon le règlement d'intervention de la Ville, et à signer tout document afférent à ce dossier.

Nom Adresse (33270 FLOIRAC)	**Type de travaux Taux de subvention Ville**	**Montant de la subvention Ville**	**Agrément par le CLAH**	**N° dossier ANAH**
	Adaptation Propriétaires Très Modestes 10% / 500 € max	500 €	15/06/21	33016592
	Energie Propriétaires Très Modestes 20% / 1500 € max	1500 €	15/06/21	33016543
	Energie Propriétaires Très Modestes 20% / 1500 € max	1500 €	15/06/21	33016222
	Dossier Mixte Energie Adaptation Propriétaires Très Modestes 20% / 1500 € max	1500 €	15/06/21	33016462
	Energie Propriétaires Très Modestes 20% / 1500 € max	1500 €	15/06/21	33016417

Accusé de réception en préfecture
033-213301674-20210928-210928-28-DE
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

	Adaptation Propriétaires Très Modestes 10% / 500 € max	436,87 €	05/05/21	33016536
	Adaptation Propriétaires Très Modestes 10% / 500 € max	500	05/05/21	33016414
	Energie Propriétaires Modestes 10% / 1000 € max	1000 €	08/07/21	33016672
	Energie Propriétaires Modestes 10% / 1000 € max	1000 €	15/06/21	33016436
	Energie Propriétaires Très Modestes 20% / 1500 € max	1500 €	15/06/21	33016424

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à la ligne 10-191 du budget de la Commune.

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention :

M. CALT ne participe pas au vote

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 29 septembre 2021

Le Maire,

MAIRIE DE FLOIRAC Gironde